

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 DECEMBRE 2018

UNE MINUTE DE SILENCE EN L'HOMMAGE A NOTRE MAIRE, M. LUC LEFEBVRE, DÉCÉDÉ BRUTALEMENT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DECIDE**

- **DE PRENDRE ACTE** dudit rapport d'activités 2017 de la Communauté des Communes, consultable sur le site de l'EPCI,
- **D'APPROUVER** le transfert à la communauté de communes VAL DE SULLY, des compétences :
 - o Financement du contingent du Service Départemental d'Incendie et de Secours
 - o Fourrière animale des communes et communautés du Loiret

- **DE FIXER** les tarifs pour **2019** de la façon suivante :

<u>SALLES MUNICIPALES</u>	Salle Polyvalente	Salle Chaîneau	Salle des Fêtes St Aignan
Caution :	830 €	530 €	400 €
Habitants de Bray-Saint Aignan :	390 €	210 €	180 €
Personnes hors Bray- Saint Aignan :	740 €	370 €	340 €
Location courte (inférieure à 4 h), hors week-end	210 €	120 €	
Nettoyage :	100 €	60 €	60 €

Il est rappelé la gratuité (2 fois par an) pour les associations de Bray-Saint Aignan et l'application du tarif des personnes hors Bray pour les associations hors commune. Enfin, il est décidé la gratuité du nettoyage pour les associations de Bray-Saint Aignan (la commune se réserve le droit d'appliquer le tarif nettoyage au vu de l'état de la salle)

Salle des mariages Location : 60 €

BARNUMS :

Le petit (5x8m) 110 €) Caution
Le grand (5x12m) 130 €) pour la remorque 500 €

Tables et bancs :

1 table + 2 bancs : 3 € (6 pers. /table)
Caution : 200 €/location) (au total 20 tables et 40 bancs)

CHAPITEAUX

3.5 X 4.5 : 60 € 3 X 6 : 80 €) Caution : 900 €

CIMETIERES :

Concession cimetières	30 ans	50 ans	Columbarium
Bray	99 €	195 €	15 ans = 450 € 30 ans = 800 €
St Aignan	99 €	165 €	Dépôt d'urne et jardin du souvenir = 50 €

- **DE MAINTENIR** les tarifs 2017 pour les récompenses de **2018** au concours communal des maisons fleuries
- **DE FIXER** le tarif à **35 euros** pour le prix de l'encart publicitaire dans le bulletin municipal de janvier 2019.
- **D'ADOPTER** les propositions qui lui sont faites concernant le montant de la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux de distribution d'électricité
- **D'ADOPTER** la décision modificative n° 2 au budget assainissement comme suit :

Section d'exploitation :

Dépenses : compte 6811 (chapitre 042) : + 660 €
Compte 6378 (chapitre 011) : - 660 €

Section d'investissement :

Recettes : compte 28156 (chapitre 040) : + 660 €
Dépenses : compte 2156 (chapitre 21) : + 660 €

- **D'APPROUVER** le versement d'une subvention exceptionnelle de 20 000 € du budget général vers le budget annexe assainissement.
- **D'AUTORISER** le règlement des factures d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts en 2018
- **D'OCTROYER** une somme de **10 500 €** à l'Association des Professionnels de la Maison de Santé pour maintenir le poste de la coordinatrice pour 2019.
- **D'APPROUVER** l'instauration d'un droit de préemption Urbain sur toutes les zones U et AU telles que définies dans les PLU du territoire de la commune nouvelle de Bray-Saint Aignan

AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES

La consultation pour louer un véhicule utilitaire qui servirait au service technique, avec l'utilisation première de transporter les plats du restaurant scolaire de Bray vers Saint Aignan tous les jours d'école a été finalisée.

Il va s'agir d'une location longue durée sur 3 ans. Il est retenu la proposition de la société Lease and Go

Le système de chauffage à la salle polyvalente de Bray est défectueux, des gros travaux sont à envisager.

Enfin, il est rappelé à l'assemblée :

- Les élections municipales le 13 janvier 2019, en rappelant que l'on se base sur la liste 2018.
- Les vœux fixés au jeudi 24 janvier 2019.